



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2023

Date de convocation : Le 5 mai 2023
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux Mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, Mme Valérie BOULANGER, M. Nicolas FLEURY, Mme Séverine HENRIETTE, Mme Audrey SUROWIEC, Mme Carine CHOQUET, M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés : M. Raphaël POULAIN donne pouvoir à M. Didier PATTE
Mme Gaëlle ALLART donne pouvoir à Mme Séverine HENRIETTE
Mme Florence LEVEQUE

Sont non excusés : Mme Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : Madame Maria-Hélène PAULINO

* * *

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2023
- ✓ Choix d'assurances « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour les besoins de l'opération de réalisation du Centre d'Incendie et de Secours de Bernaville
- ✓ **Budget CCAS :**
 - Approbation du compte administratif 2022
- ✓ **Budget COMMUNAL :**
 - Approbation du compte administratif 2022
 - Délibération d'affectation du résultat
- ✓ Demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'appui aux communes
- ✓ Demande de subventions auprès de la Région dans le cadre de la redynamisation centres-villes/centres-bourgs
- ✓ Délibération pour l'encaissement de la participation du club des aînés, des communes voisines et des personnes extérieures au repas des aînés
- ✓ Demande de subvention de l'école l'encre et la plume pour financer diverses sorties pédagogiques
- ✓ Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- ✓ Questions diverses



Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 : Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Mme le Maire ouvre la séance, elle propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour :

✓ Choix du devis pour la fabrication et la pose d'un portail au cimetière de Vacquerie et d'une marquise à l'Abreuvoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

✓ **Choix des assurances « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour les besoins de la réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours de Bernaville.** (Délibération n° 2023/05/27)

Considérant la délibération n°2022/09/60 approuvant à l'unanimité le choix des entreprises pour l'extension et la réhabilitation du centre de secours de Bernaville.

Mme le Maire explique la nécessité pour la municipalité de souscrire à une assurance « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours.

A cet effet, suite à l'appel d'offre dont la clôture était le 11 avril 2023, deux offres ont été remises par voie dématérialisée. Suite à l'analyse des offres par la SARL ACE Consultants (assistance à la passation du marché), Mme le Maire présente la synthèse des deux offres :

	RELYENS MI/SPS	SMABTP
Numéro de pli	1	2
Valeur technique (30 points)	26.5	28.00
Gestion : (5 points)	3.5	4.00
- réponses à la fiche de gestion (3 points)		
- documents de présentation des modalités de gestion (2 points)		
Prix (65 points)		
Montant de l'offre	10 850.68 € TTC	9 367.40 € TTC
Valeur financière	56.11	65
TOTAL DES POINTS	86.11	97
CLASSEMENT PROPOSE	2	1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée :

- accepte le classement et choisit la Société Mutuelle d'Assurances du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP) pour la garantie « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour un montant de 9 367.40 € TTC

- autorise Mme le Maire à signer le marché « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier » pour l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

✓ **Budget CCAS : Approbation du compte administratif 2022** (Délibération n° 2023/05/28)

Suite à un courrier reçu de la Préfecture en date du 2 mai 2023, mentionnant l'article L. 2121-17 du CGCT : « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité des membres en exercice est présente », Mme le Maire fait part que le compte administratif du CCAS 2022 doit être revoté. Mme le Maire donne lecture du compte administratif du CCAS 2022 qui s'établit comme suit :



Section d'exploitation :

▪ Dépenses :	10 397.96 €
▪ Recettes :	15 652.82 €
▪ Solde	+ 5 254.86 €

Après avoir laissé la présidence à M. PATTE, 1^{er} adjoint, Mme le Maire quitte la salle de réunion. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif 2022 du CCAS.

✓ **Budget COMMUNAL : Approbation du compte administratif 2022**
(Délibération n° 2023/05/29)

Suite à un courrier reçu de la Préfecture en date du 2 mai 2023, mentionnant l'article L. 2121-17 du CGCT : « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité des membres en exercice est présente », Mme le Maire fait part que le compte administratif 2022 de la commune doit être revoté. M. PATTE donne lecture du compte administratif 2022 de la commune qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

▪ Dépenses :	984 665.96 €
▪ Recettes :	1 015 252.58 €
▪ Solde :	+ 30 586.62 €

Section d'investissement :

▪ Dépenses :	857 030.70 €
▪ Recettes :	972 781.49 €
▪ Solde :	+115 750.79 €

Mme le Maire quitte la salle de réunion. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la commune.

✓ **Affectation du résultat 2022** (Délibération n° 2023/05/30)

Suite à un courrier reçu de la Préfecture en date du 2 mai 2023 faisant part que le budget primitif et la délibération d'affectation du résultat mentionnent un excédent de fonctionnement de 1 121 830.14 € et un déficit de la section d'investissement de 87 221.89 €. Ces montants ne correspondent pas à ceux issus des résultats de clôture de l'exercice 2022 tels que présentés dans le compte de gestion.

Mme le Maire fait part à l'assemblée que cette différence est due à la dissolution du CCAS (délibération n°2022/10/66 du 14 octobre 2022), par conséquent à la reprise de son budget.

Mme le Maire fait part également que cette mention figurait déjà sur la délibération n° 2023/03/18 prise le 24 mars 2023, mais que la préfecture n'y a pas prêté attention.

Les résultats reportés 2021 pour le CCAS et la commune sont :

- En fonctionnement :

Section fonctionnement : CCAS	+ 20 914.28 €
Section fonctionnement : Commune	+ 1 587 989.92 €
Résultat du CA en fonctionnement 2021	+ 1 608 904.20 €



- En investissement :

Section investissement : CCAS	+ 384.00 €
Section investissement : Commune	- 203 356.68 €
Résultat du CA en investissement 2021	- 202 972.68 €

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement de la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest	-202 972.68 €		115 750.79 €	641 219.00 € 400 414.43 €	-240 804.57 €	- 328 026.46 €
Fonct	1 608 904.20 €	517 660.68 €	30 586.62 €			1 121 830.14 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2022	1 121 830.14 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	328 026.46 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	793 803.68 €
Total affecté au c/1068	328 026.46 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A PRENDRE (LIGNE 001)

- 87 221.89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

✓ **Demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'appui aux communes**

○ Vitraux de l'église de Bernaville (Délibération n° 2023/05/31) : Mme le Maire fait part que suite à la tempête du 18 février 2022, les vitraux de la 2^{ème} baie du chœur droit de l'église (vitraux signés Latteux Bazin 1889) ont été endommagés. Une partie est prise en charge par les assurances, soit environ 9 189.00 € TTC.

Le montant restant à charge à la commune est estimé à 48 723.03 € HT soit 58 467.64 € TTC. Les travaux de réhabilitation peuvent être subventionnés dans le cadre du fonds d'appui aux communes à hauteur de 40 % soit 19 489.21 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la restauration des vitraux de la 2^{ème} baie du chœur droit de l'église

- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :



	Taux	Montant prévisionnel
Subv. Conseil Départemental	40 %	19 489.21 €
Part revenant au maître d'ouvrage	60 %	29 233.82 €
Montant HT		48 723.03 €
TVA	20 %	9 744.61 €
Montant TOTAL (TTC)	100 %	58 467.64 €

- autorise Mme le Maire à signer tout document relevant de cette décision.

○ Rénovation de l'église de Vacquerie (Délibération n° 2023/05/32) : Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation de l'église de Vacquerie, qui consiste en des travaux de menuiserie, de réfection du plancher, d'électrification et la restauration des cloches pour remise en fonction. Le montant de la rénovation de l'église de Vacquerie est estimé à 41 365.95 € HT soit 49 639.14 € TTC. Les travaux de rénovation peuvent être subventionnés dans le cadre du fonds d'appui aux communes à hauteur de 40 % soit 16 546.38 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la rénovation de l'église de Vacquerie
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant prévisionnel
Subv. Conseil Départemental	40 %	16 546.38 €
Part revenant au maître d'ouvrage	60 %	24 819.57 €
Montant HT		41 365.95 €
TVA	20 %	8 273.19 €
Montant TOTAL (TTC)	100 %	49 639.14 €

- autorise Mme le Maire à signer tout document relevant de cette décision.

○ Accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la salle des loisirs (Délibération n° 2023/05/33) : Mme le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de la rénovation de la salle des loisirs, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite peut être subventionnée dans le cadre du fonds d'appui aux communes à hauteur de 40 %. Le montant de ce projet est estimé à 25 900.00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- sollicite l'aide du Conseil Départemental pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la salle des loisirs
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant prévisionnel
Subv. Conseil Départemental	40 %	10 360.00 €
Subvention Etat DETR	30 %	7 770.00 €
Part revenant au maître d'ouvrage	30 %	7 770.00 €
Montant HT		25 900.00 €
TVA	20 %	5 180.00 €
Montant TOTAL (TTC)	100 %	31 080.00 €

- autorise Mme le Maire à signer tout document relevant de cette décision

✓ Demandes de subvention auprès de la Région dans le cadre de la redynamisation centres-villes/centres-bourgs

○ Création d'un îlot de fraîcheur et zone de stationnement (Délibération n° 2023/05/34) : Mme le Maire rappelle que suite à l'appel à projet « redynamisation centres-villes/centres bourgs » dont la commune a été lauréate en 2019, cette dernière



peut être subventionnée jusqu'à 50 % pour la création d'un îlot de fraîcheur. Le montant de ce projet est estimé à 37 168.63 € HT soit 44 602.36 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

-sollicite l'aide de la Région dans le cadre de la redynamisation centres-villes/centres bourgs

-arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant prévisionnel
Subv. Région	50 %	18 584.31 €
Part revenant au maître d'ouvrage	50 %	18 584.32 €
Montant HT		37 168.63 €
TVA	20 %	7 433.73 €
Montant TOTAL (TTC)	100 %	44 602.36 €

-autorise Mme le Maire à signer tout document relevant de cette décision

o Aménagement du parvis de la mairie (Délibération n° 2023/05/35) : Mme le Maire rappelle que suite à l'appel à projet « redynamisation centres-villes/centres bourgs » dont la commune a été lauréate en 2019, la commune peut être subventionnée jusqu'à 50 % pour l'aménagement du parvis de la mairie. Le montant de ce projet est estimé à 29 607.90 € HT soit 35 526.48 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

-sollicite l'aide de la Région dans le cadre de la redynamisation centres-villes/centres bourgs

-arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant prévisionnel
Subv. Région	50 %	14 803.95 €
Part revenant au maître d'ouvrage	50 %	14 803.95 €
Montant HT		29 607.90 €
TVA	20 %	5 921.58 €
Montant TOTAL (TTC)	100 %	35 529.48 €

-autorise Mme le Maire à signer tout document relevant de cette décision

✓ Délibération pour l'encaissement de la participation du club des aînés, des communes voisines et des personnes extérieures au repas des aînés (Délibération n°2023/05/36)

Mme le Maire donne lecture du bilan du repas des aînés organisé le mercredi 19 avril 2023. 128 repas ont été commandés pour 125 repas servis. Les dépenses s'élèvent à 5 302.70 € soit un prix de revient de 41.43 € par personne.

	Nombre de personnes	Total à facturer
Participation du club des aînés (personne adhérente au club et extérieure à Bernaville)	4	165.72 €
Commune de Domesmont	8	331.44€
Commune de Gorges	2	82.86 €
Personne de moins de 60 ans habitant Bernaville		41.43 €

Le coût pour la commune est de 4 639.86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'encaissement des sommes dues pour la participation au repas des aînés par le club des aînés, les communes de Domesmont et de Gorges et des deux personnes de moins de 60 ans habitant Bernaville pour un montant total de 662.88 €.



✓ **Demande de subvention de l'école l'encre et la plume pour financer diverses sorties pédagogiques** (Délibération n° 2023/05/37)

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme Moyaux directrice de l'école « l'encre et la plume ». Cette dernière sollicite une subvention de 20 € par élève habitant la commune de Bernaville afin de couvrir les sorties prévues en lien avec les programmes d'histoire, géographie, découverte du monde, arts visuels et histoire des arts et leur projet de l'année sur la protection de l'environnement et de l'écologie.

Pour la commune de Bernaville 81 enfants sont concernés soit un montant total de la subvention de 1 620.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement de la subvention à l'école l'encre et la plume d'un montant de 1 620.00 € pour financer diverses sorties pédagogiques.

✓ **Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET)** (Délibération n° 2023/05/38)

Par délibération en date du 4 mai 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie a créé la Commission Locale des Charges Transférées (CLET) et fixé sa composition.

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et correspondant aux compétences dévolues à cette dernière.

Chaque commune membre de Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie doit désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant à la CLET pour siéger et représenter la commune, ceux-ci devant être membre du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne

- Madame LECLERCQ Christelle représentant titulaire
- Monsieur PATTE Didier représentant délégué

à représenter la commune au sein de la Commission Locale des Charges Transférées

✓ **Choix du devis pour la fabrication et la pose d'un portail au cimetière de Vacquerie et d'une marquise à l'Abreuvoir** (Délibération n° 2023/05/39)

Mme le Maire présente les différents devis qu'elle a reçu concernant la pose d'un portail au cimetière de Vacquerie et la pose d'une marquise à l'Abreuvoir. La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disant est l'entreprise BIBLOCQUE Jacky pour un montant de 5 070.00 € HT soit 6 084.00 € TTC. L'autre devis concerne l'entreprise LIHD Chaudronnerie pour un montant de 5 590.00 € HT soit 6 708.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés retiennent l'entreprise BIBLOCQUE Jacky pour un montant de 5 070.00 € HT soit 6 084.00 € TTC et autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

Mme le Maire informe l'assemblée que selon la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, les membres de la commission de contrôle des listes électorales doivent être renouvelés. Pour les communes de 1 000 habitants et plus avec deux listes en présence la commission doit être représentés par trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste. Par conséquent, les conseillers municipaux qui font partie de la commission de contrôle des listes électorales sont M. PATTE, Mme CHOQUET, M. POULAIN, Mme LEVEQUE et M. VANNIEUWENHUYSE



Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a demandé des devis pour la réparation du mur de soutènement situé rue Raphaël Duprez (parking de l'école).

Mme le Maire fait part que suite à l'inspection intérieure et extérieure de l'église de Bernaville, l'entreprise Drone Delattre Expertise a fait une offre de prix pour le démoussage des façades et de la toiture de l'église. Après échanges, le conseil municipal demande à **Mme PAULINO** de demander les fiches techniques des produits utilisés et de demander à M. Delattre des photos de réalisations de démoussage sur des bâtiments déjà effectués par ce dernier.

Mme le Maire fait part qu'il était prévu de disposer des pupitres pour retracer l'historique des églises et de la chapelle de Cottenvillers. **Mme Henriette** précise qu'il faudra fournir à l'entreprise des photos et un historique des bâtiments.

Mme le Maire fait part que suite à son rendez-vous avec la société station-e la borne de recharge électrique sera implantée à côté du Crédit Agricole mais pas sur la future aire de covoiturage.

Mme le Maire fait part qu'elle a rencontré M. DARRAS de la FDE 80 afin de faire les points sur l'adhésion de la commune au CEP (Conseil en Energie Partagé), les diagnostics bâtiments et bénéficiaire du fond de concours de la FDE.

M. DUBOIS fait part qu'un adjoint technique va être titularisé le 25 mai 2023, et que le contrat de l'apprenti se termine au 31 août.

Mme HENRIETTE demande si elle peut commander de nouvelles illuminations de Noël.

Mme le Maire répond qu'il serait plus judicieux de commander des guirlandes pour compléter l'illumination de l'allée à l'église.

Mme HENRIETTE demande s'il serait possible de fleurir l'aire de retournement ou de planter des arbustes. **Mme le Maire** répond qu'elle va en parler avec le responsable du service technique.

M. FLEURY fait part que le CAJ a eu lieu pendant les vacances de Pâques. Lors des quinze jours, les jeunes ont tourné un court métrage sur le thème de l'étrange en partenariat avec la bibliothèque, et que celui-ci a été projeté aux parents.

M. FLEURY demande quand seront taillés les cerisiers à Vacquerie. **M. DUBOIS** répond qu'il va en informer le service technique.

M. PATTE fait part que le parking devant le 40 route nationale se dégrade. Après avoir pris attache avec M. Boucher du Conseil Départemental, M. Patte informe que les travaux sont à la charge de la commune, et demande que des devis soit faits.

M. PATTE fait part que pour l'année 2024, il n'est pas prévu de demander des travaux de voirie à la CCTNP

M. VANNIEUWENHUYSE demande si l'arbre crevette planté à l'aire de jeux, n'est pas trop prêt de la maison située rue René Delcourt. **M. DUBOIS** répond que c'est un petit arbre et qu'il sera taillé tous les ans.

Mme BOULANGER fait part à l'assemblée que le camion itinérant des restos du cœur est venu ce mardi 9 mai 2023. Une vingtaine de personnes se sont inscrites. La distribution est faite par deux bénévoles.

Mme BOULANGER informe que la fête locale aura lieu les week-ends du 2 au 4 juin et du 10 au 11 juin. Une soirée barbecue organisée par l'association les amis de l'abreuvoir aura lieu le 3 juin. Des tickets demi-tarif pris en charge par la commune seront distribués aux collégiens et aux enfants de l'école l'encre et la plume.

Mme BOULANGER fait part que le feu d'artifice sera tiré le vendredi 14 juillet au stade de football. La retraite aux flambeaux sera organisée par l'association Berna'vibre avec la participation des calèches du Ponthieu. La buvette sera tenue par le sporting-club Bernaville et il sera possible de se restaurer sur place.

Mme BOULANGER fait part que **Mme ALLART** informe que le local à côté du restaurant route nationale est libre.

Mme BOULANGER informe que **Mme ALLART** a rencontré M. et Mme Kim de la boulangerie suite à la hausse des tarifs d'électricité, comme il a été mentionné sur la délibération n° 2023/01/08 du trois janvier 2023, une subvention exceptionnelle sera versée d'un montant de 1 768.63 € à la boulangerie Kim afin de faire face à l'augmentation des tarifs d'électricité.



Mme BOULANGER demande s'il est prévu d'installer un four et une plaque de cuisson à l'abreuvoir. Mme le Maire répond que ce n'est pas prévu pour le moment et qu'il faudrait augmenter la puissance du compteur électrique.

Mme BOULANGER demande s'il serait possible de remettre du plexiglass aux petites fenêtres à l'abreuvoir.

Mme PAULINO fait part d'un effondrement entre deux tombes à l'extension du cimetière derrière l'église et demande que des cailloux soient remis.

Mme PAULINO fait part que les menuiseries extérieures à l'église de Bernaville ont été changées les 9 et 10 mai par l'entreprise « menuiserie et tradition ». Elle contacte cette dernière pour réceptionner les travaux.

Mme PAULINO informe également que la société SBT a terminé la restructuration du jardin du souvenir fin avril.

Clôture de la séance à 00h40

La Secrétaire de séance,
Maria-Hélène PAULINO

La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ

